

Réseau de collectivités pour la justice environnementale

1. **Durée du projet** : de janvier 2023 à juin 2024 (18 mois)
2. **Budget (\$ CA)** : 190 000 \$
3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires** :

L'expression « justice environnementale » est généralement utilisée afin de décrire une gamme de mouvements sociaux et de cadres stratégiques qui abordent le risque accru de dommages à l'environnement auquel sont exposées les collectivités marginalisées. La quête de justice dans ce contexte suppose un effort visant à permettre et à accroître un traitement juste et équitable de la population afin de remédier aux inégalités qu'elle subit. Aux fins du présent projet, les termes « équité environnementale » et « justice environnementale » renvoient tous deux, et indistinctement, à un tel traitement juste et équitable de la population qui mène à l'élimination des inégalités, de la subordination, de la discrimination et de l'exclusion, en reconnaissant et en protégeant les différences de culture et de genre que prévoient les droits de la personne, et ce, dans le cadre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs répercussions¹.

Le projet intitulé *Réseau de collectivités pour la justice environnementale* (RCJE) vise à constituer un réseau de collectivités autochtones, locales², vulnérables, défavorisées ou mal desservies qui ont des préoccupations en matière de justice

¹ Définition de « justice environnementale » : « Traitement équitable et participation significative de toutes personnes, indépendamment de la race, de la couleur, de l'origine nationale ou du revenu, dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application des lois, des règlements et des politiques de l'environnement » [traduction]. *Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, à l'adresse <<https://www.epa.gov/environmentaljustice>>. Étant donné que cette définition se rapporte plus particulièrement aux employés gouvernementaux, il en existe d'autres provenant d'organisations non gouvernementales (ONG), dont une liste historique, mais très reconnue, de 17 principes de justice environnementale établis par des ONG (en anglais seulement), à l'adresse <<https://www.ejnet.org/ej/principles.html>>.

² *Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM), paragraphe 24.15(3), « Les Parties reconnaissent l'importance de respecter, de préserver et de maintenir les connaissances et les pratiques des peuples autochtones et des collectivités locales qui incarnent des modes de vie traditionnels contribuant à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ». Il est donc fondamental de garantir leur

environnementale, et ce, afin de renforcer leurs capacités sur le plan local, et d'accroître et de diffuser leurs compétences, l'expérience qu'elles acquièrent et l'orientation qu'elles prennent relativement aux changements climatiques. Dans le cadre du Réseau, les collectivités participantes contribueront à faciliter les processus d'apprentissage et de partage des connaissances, tout particulièrement les connaissances et les pratiques traditionnelles, et elles créeront une collection de ressources virtuelles afin d'accroître l'adaptation au climat et l'atténuation de ses répercussions, et de renforcer les capacités des collectivités autochtones, locales et vulnérables du Canada, du Mexique et des États-Unis.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Ce projet consiste à appliquer des approches transversales en mobilisant les collectivités (locales, autochtones et vulnérables — y compris les résidants à faible revenu et les personnes de couleur) grâce à l'élaboration d'un processus inclusif de cocréation. Dans le cadre d'un tel processus, les discussions, les conclusions et les réflexions des collectivités sont rehaussées en promouvant et en facilitant les échanges de connaissances, ce qui permettra de faire progresser la justice environnementale et de permettre aux collectivités de devenir plus salubres, plus viables et plus résilientes aux changements climatiques.

participation et de préserver leurs intérêts dans le cadre des efforts de lutte contre les changements climatiques. Au Mexique, les collectivités autochtones sont les descendantes de populations qui habitaient le territoire actuel du pays au début de sa colonisation, et elles ont conservé leurs propres entités sociales, économiques, culturelles et politiques, en tout ou en partie. Les dispositions de la Constitution politique des États-Unis du Mexique, de ses lois nationales et de traités internationaux considèrent que l'expression « collectivités locales » comprend les *ejidales* (peuplements agraires communaux) et d'autres collectivités reconnues.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Ce projet donne suite à l'intérêt et au besoin des trois pays de soutenir la participation des collectivités locales, autochtones et vulnérables à des activités et à l'application de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs répercussions. Ce modèle trinational de constitution d'un réseau offre la possibilité d'un renforcement accru des capacités au sein des collectivités en éliminant les obstacles à la participation, mais tout en respectant la culture, la langue et le contexte particuliers que chaque collectivité apporte au Réseau. Pour cela, le projet bénéficiera d'une diversité de connaissances et d'expériences qui pourront contribuer à la production et à la diffusion d'outils et de ressources accessibles en tenant compte de différentes formes de connaissances et de moyens d'action.

7. Décrire de quelle façon le projet complète d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Grâce à la constitution du Réseau, ce projet trinational établira des liens entre des collectivités locales, autochtones et vulnérables qui relèvent ou voudraient relever les défis que présentent les changements climatiques et à l'adaptation à ces changements en recourant à un cadre de justice environnementale. Il complétera aussi les efforts nationaux visant à mobiliser les collectivités locales dans le cadre d'activités d'échange de connaissances. De plus, ce processus coopératif interculturel représente une approche unique et un outil de communication particulier qui contribuent à connaître, à faciliter et à multiplier les exemples de mesures communautaires locales mises en œuvre sur le continent nord-américain (permettant ainsi de renforcer les capacités des collectivités au-delà de leur participation officielle au sein du Réseau).

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Ce projet mobilisera des spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) tout en favorisant la participation des collectivités autochtones, compte tenu du savoir ancestral qui sous-tend les formes d'actions que mènent les Autochtones dans le cadre d'activités axées sur le climat. Dans l'ensemble des activités, les collectivités et les autorités autochtones participantes sont encouragées à collaborer et à contribuer de manière significative à la production d'outils et de ressources destinés à être

largement diffusés. Les collectivités autochtones qui font partie du Réseau sont invitées à faire part d'idées qui sont en harmonie avec les fondements et l'optique des connaissances traditionnelles.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Ce projet vise à mobiliser les membres du Réseau en offrant un meilleur accès à des exemples de résilience et de collaboration dans un contexte de justice environnementale, d'adaptation au climat et d'atténuation de ses répercussions. En outre, afin de soutenir les collectivités qui sont membres du Réseau, le projet peut mobiliser un large éventail de spécialistes issus du milieu universitaire, d'ONG et d'organismes internationaux, ainsi que d'autres collectivités et organismes dont les compétences peuvent contribuer à partager des expériences et à intensifier les efforts. Le projet peut également mobiliser les bénéficiaires de subventions du programme EJ4Climate, ainsi que les collectivités et les intervenants participant à d'autres projets de la Commission de coopération environnementale (CCE) (c.-à-d. des projets de l'Unité de la qualité de l'environnement), et permettre de collaborer avec eux.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Les organisations, les établissements et les collectivités indiquées ci-dessous représentent une diversité d'intervenants qui peuvent faire partie du Réseau, y contribuer ou le promouvoir. Il convient toutefois de noter que les principaux bénéficiaires du projet seront les collectivités ciblées aux fins du RCJE. Il est important que les organismes ou les organisations partenaires désignés qui s'engagent à mettre en œuvre le projet de RCJE, au sein des collectivités et en collaboration avec elles, le fassent dans un cadre communautaire, coordonné et collaboratif qui soutient le développement de collectivités équitables et résilientes, qui assure une participation significative et un traitement juste de celles qui sont préoccupées par la justice environnementale, et qui respecte leur vision et leurs priorités.

Organismes ou organisations responsables	Pays
Centre Intact d'adaptation au climat, Université de Waterloo	Canada
<i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques)	Mexique
<i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	États-Unis

Autres organismes ou personnes (le cas échéant)	Pays
<i>Toronto Environmental Alliance</i> (Alliance environnementale de Toronto) (en collaboration avec <i>Community Resilience to Extreme Weather</i> [CREW, Résilience des collectivités aux conditions météorologiques extrêmes], <i>bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate</i>)	Canada
<i>The Resilience Institute</i> (Institut de la résilience) (en collaboration avec la Première Nation Piikani, <i>bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate</i>)	Canada
<i>Watershed Watch Salmon Society</i> (en collaboration avec de nombreux organismes, notamment le <i>First Nations Emergency Planning Secretariat</i> [Secrétariat de la planification d'urgence des Premières Nations], <i>bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate</i>)	Canada
<i>Kikino Metis Settlement</i> (établissement métis de Kikino) (en collaboration avec <i>FireSmart Alberta</i>)	Canada
<i>Canadian Poverty Institute</i> (Institut canadien de lutte contre la pauvreté) (en collaboration avec des dirigeants de collectivités locales et le personnel municipal)	Canada
<i>Sahtú Renewable Resources Board</i> (Office des ressources renouvelables du Sahtú) (<i>bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate</i>)	Canada
La Première Nation Gitga'at (<i>bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate</i>)	Canada
Collectivités zapotèques d'Ocotlán et de Zimatlán (COPUDA)	Mexique
Collectivité autochtone de <i>Nuevo San Juan Parangaricutiro</i>	Mexique
<i>Mesa de Andrade Ejido</i>	Mexique

<i>Nahua Communities United in Defense of la Matlalcuéyetl</i> (collectivités des Nahuas unies pour la défense de la Matlalcuéyetl)	Mexique
Collectivités de la sierra du nord-est de Puebla – <i>Cuetzalan del Progreso – coopérative « Tosepan Titataniske »</i> (« Unis, nous vaincrons »)	Mexique
Ejido Úrsulo Galván, Basse-Californie, est une communauté locale qui travaille pour la conservation et restauration dans les mangroves.	Mexique
Communauté Amatlán de Quetzalcoatl, Tepoztlán, Morelos; est une communauté des ressources forestières, par sa situation géographique, est considérée comme communauté vulnérable aux changements climatiques.	Mexique
Amealco et Humilpan, sont des communautés autochtones travaillant dans leur des forêts, de l'écotourisme, de la régénération des forêts sols (vers, entre autres), utilisation des ressources en eau, dans une communauté vulnérable aux changements climatiques.	Mexique
Coopérative Tenkualli, situé à Chicontepec, Veracruz; effectuer un travail de gestion territoriale dans une zone naturelle protégée privée.	Mexique
<i>Greater Baltimore Wilderness Coalition</i> (Coalition pour la nature sauvage du grand Baltimore) (bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate)	États-Unis
<i>Native Village of Eyak</i> (village autochtone d'Eyak) (bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate)	États-Unis
<i>Upper Gila Watershed Alliance</i> (bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate)	États-Unis
<i>Conservation Trust for North Carolina</i> (bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate)	États-Unis
<i>Common Ground Relief</i> (bénéficiaire d'une subvention #EJ4Climate)	États-Unis

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Identifier et mobiliser des collectivités qui jouent un rôle de premier plan en matière de justice environnementale en Amérique du Nord, et établir de nouveaux liens entre elles.
Activité 1	Choisir des collectivités à intégrer au RCJE et les mobiliser en tant que fondatrices de ce réseau.
Budget : 50 000 \$ CA	

Réalisations	Des collectivités qui jouent un rôle de premier plan en matière de justice environnementale en Amérique du Nord ont été choisies et mobilisées, et ont accepté d'être reconnues comme membres fondatrices du Réseau.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les collectivités ont officiellement consenti à faire partie du Réseau en tant que fondatrices, elles participent activement à l'atelier trinational et mènent des activités connexes (voir les activités 2 et 3).	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Sans objet.	
Cible (d'ici la fin du projet)	Un solide réseau de collectivités est établi, et elles sont prêtes à échanger des pratiques exemplaires et à mener des activités dans le cadre du Réseau en vue de renforcer leur capacité de relever les défis liés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs répercussions en recourant à un cadre de justice environnementale.	
Sous-tâche 1.1	Choix de collectivités en fonction de leur expérience en ce qui a trait à la mise en œuvre et à la quête de la justice et de l'équité environnementales dans leur contexte culturel et local, afin de relever les défis liés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs répercussions.	Quand : hiver 2023
Sous-tâche 1.2	Choix d'un consultant en vue d'organiser et d'animer un atelier trinational, et d'élaborer des documents connexes (mode de déroulement de l'atelier, exposés, comptes rendus, recommandations, etc.).	Quand : hiver 2023
Sous-tâche 1.3	Organisation d'un atelier trinational et coordination de la participation et de la mobilisation des principales collectivités (voir l'objectif 2).	Quand : de l'hiver au printemps 2023
OBJECTIF 2	Choisir et multiplier les stratégies et les méthodes efficaces élaborées par les collectivités fondatrices du Réseau grâce à l'échange de connaissances et de pratiques, et renforcer leur capacité de relever les défis liés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs répercussions en utilisant des cadres de justice environnementale établis par les collectivités.	

Activité 2 Budget : 70 000 \$ CA	Organiser un atelier trinational en vue de déterminer et de diffuser des récits, des stratégies et les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que d'éclairer l'élaboration d'outils de partage des connaissances provenant de collectivités nord-américaines diversifiées sur les plans culturel et contextuel (membres fondatrices).
Réalisations	Établissement d'un compte rendu de l'atelier trinational et d'un plan d'action facilement accessibles pour les collectivités cibles (autant les fondatrices du Réseau que d'autres collectivités — à déterminer) qui sont en mesure de soutenir l'application de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs répercussions dans une optique de justice environnementale. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le compte rendu de l'atelier trinational contiendra des renseignements sur la détermination de connaissances, de pratiques et de stratégies, ainsi que des descriptions d'enseignements échangés et acquis par les collectivités (membres fondatrices). ○ Le plan d'action comportera les recommandations des participants concernant les collectivités cibles (les membres fondatrices et d'autres collectivités — à déterminer), des outils culturellement appropriés et pertinents pour fins de partage des connaissances, ainsi que des méthodes en vue de la diffusion de ce plan d'action.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> ● Un solide réseau de collectivités favorisant la justice environnementale qui ont participé activement à l'atelier trinational et ont défini des stratégies, des méthodes et des outils pertinents sur les plans culturel et contextuel afin de favoriser l'adaptation au climat et l'atténuation des changements climatiques en Amérique du Nord.
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Sans objet.
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> ● La détermination et l'élaboration éclairées d'outils et de ressources. ● La mise sur pied d'une base de données préliminaire sur des approches de justice environnementale à caractère communautaire, et ce, en matière d'atténuation des

	<p>changements climatiques et d'adaptation au climat, a éclairé l'élaboration d'outils d'échange de connaissances.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement d'un plan d'action tenant compte des recommandations des participants concernant les collectivités cibles, des outils culturellement appropriés de partage des connaissances, ainsi que des méthodes destinées à diffuser ce plan.
Sous-tâche 2.1	<p>Tenue de l'atelier trinational.</p> <p>Quand : été 2023</p>
Sous-tâche 2.2	<p>Établissement et révision d'un compte rendu de l'atelier trinational qui tient compte des recommandations énoncées dans le plan d'action, et qui contribue à orienter les activités et les résultats escomptés en fonction de l'objectif 3 (p. ex. des directives relatives à la création d'une collection de ressources).</p> <p>Quand : de l'été à l'automne 2023</p>
OBJECTIF 3	<p>Élargir l'accès des collectivités aux ressources et aux renseignements culturellement pertinents sur les mesures prises par les collectivités afin de s'adapter aux changements climatiques et d'atténuer leurs répercussions en fonction de cadres de justice environnementale.</p>
Activité 3 Budget : 70 000 \$ CA	<p>Élaborer et diffuser la boîte à outils et les outils d'échange de connaissances du Réseau, ainsi que les renseignements culturellement pertinents.</p>
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Une boîte à outils du Réseau de collectivités pour la justice environnementale (RCJE). • Des études de cas et des récits provenant des collectivités choisies.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Un outil d'échange de renseignements facile à reconnaître et à distribuer, facilement accessible en ligne et en version imprimée, et disponible en français, en anglais et en espagnol, qui contient des études de cas et des récits provenant des collectivités choisies (membres fondatrices).
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<p>Compte rendu de l'atelier trinational du Réseau et plan d'action.</p>
Cible (d'ici la fin du projet)	<p>Des collectivités nord-américaines (les membres fondatrices et d'autres collectivités) auront un accès direct à des ressources d'atténuation et d'adaptation culturellement appropriées (selon un cadre de justice environnementale défini par les collectivités).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • La boîte à outils du Réseau sert de document de référence aux collectivités nord-américaines. • L’outil d’échange de renseignements du Réseau est mis à la disposition du public et il est facilement accessible. • Un plan d’action vise à maintenir le Réseau, à le rendre autonome et à le renforcer, et fait état des possibilités d’échange de renseignements. 	
Sous-tâche 3.1	Choix d’un consultant en vue de concevoir la boîte à outils et l’outil d’échange de renseignements (éclairé par les discussions tenues lors de l’atelier trinational).	Quand : de l’été à l’automne 2023
Sous-tâche 3.2	Compilation des informations à intégrer dans la boîte à outils et sur la plateforme d’échange de renseignements, et conception de la boîte à outils (en tenant compte de l’avis du consultant).	Quand : de l’automne 2023 au printemps 2024
Sous-tâche 3.3	Les documents doivent être imprimés et distribués au besoin.	Quand : été 2024

12. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
D’ici mars 2025, un réseau autonome et actif de collectivités diversifiées sur le plan culturel, qui jouent un rôle de premier plan en matière de justice environnementale, gèrera et actualisera la boîte à outils, l’outil d’échange de renseignements et des documents connexes.	<ul style="list-style-type: none"> • Données probantes sur la diversification continue de la direction du Réseau, les partenaires, le contenu et la participation.
En mars 2025, les stratégies et les méthodes de justice environnementale choisies serviront de points de référence et d’éléments fondamentaux à l’action communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Données probantes indiquant que la boîte à outils a été mise en œuvre par des collectivités autres que les membres fondatrices du Réseau. • Données probantes indiquant que la boîte à outils virtuelle et la plateforme d’échange de renseignements sont consultées.

	* SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.
--	---